

**M. Herridge:** Je n'ai qu'une question à poser au ministre à propos de ce crédit sur le bien-être des Indiens. Il sait sans doute que le dernier survivant des Indiens de la bande d'Arrow-Lake qui demeuraient sur cette réserve, est mort il y a environ trois ans; c'était une Indienne qui a passé ses vieux jours sur la réserve d'Okanagan. Mais il y a une vieille Indienne qui faisait partie de cette bande et qui s'est mariée il y a bien des années; elle est maintenant veuve. Conserverait-elle ses droits indiens et pourrait-elle avoir droit à une part quelconque des fonds restant dans la caisse de cette bande?

**L'hon. M. Pickersgill:** Il s'agira uniquement de savoir qui elle a épousé, si elle a épousé un Indien.

**M. Herridge:** Non, elle s'est mariée avec un blanc.

**L'hon. M. Pickersgill:** Alors, elle n'est plus Indienne depuis son mariage.

(Le crédit est adopté.)

#### Instruction—

555. Administration, fonctionnement et entretien—montant supplémentaire requis, \$605,000.

**M. Harkness:** L'augmentation, au chapitre de l'instruction des Indiens, est considérable. Je tiens d'abord à dire que je m'en réjouis. Cependant, je me demande ce qui l'a motivée. Est-ce par suite d'une grave erreur dans le calcul des crédits, l'an dernier, ou le nombre des élèves indiens a-t-il été beaucoup plus élevé qu'on l'avait prévu? Pour ce qui est des externats, je constate qu'on demande une somme supplémentaire de \$237,000 pour les manuels, les fournitures et les voyages, la somme affectée aux déplacements ne représentant que \$20,000.

**L'hon. M. Pickersgill:** D'après les notes que j'ai ici, monsieur le président, l'augmentation est attribuable presque exclusivement à une sous-estimation du nombre des élèves qui fréquentent les écoles. Il a fallu plus d'instituteurs, plus de manuels et plus de fournitures. Dans quelques cas, il a fallu engager d'autres conducteurs de véhicules pour mener les enfants aux écoles. Nous ne supposons pas que les enfants indiens se présenteraient en aussi grand nombre.

**M. Harkness:** A l'égard de la subvention par tête, on demande une somme supplémentaire de \$267,000 pour les internats.

**L'hon. M. Pickersgill:** C'est uniquement à cause du nombre d'élèves. L'augmentation ne saurait s'expliquer autrement.

**M. Harkness:** Je me demandais si la subvention elle-même avait été majorée; je crois, en effet, que tous les organismes religieux qui dirigent ces écoles soutiennent depuis nom-

[L'hon. M. Pickersgill.]

bre d'années qu'elle est insuffisante et je crois bien qu'ils ont raison. N'a-t-on pas augmenté la subvention? Sinon, on s'est trompé considérablement dans la préparation de ce crédit car le nombre des enfants indiens qui fréquentent les internats n'est pas tellement élevé.

**L'hon. M. Pickersgill:** On a tout simplement sous-estimé de beaucoup le montant nécessaire; je ne saurais dire si on fait erreur ou non. A mon avis, il est encourageant de constater que plus d'enfants canadiens se sont présentés que nous l'avions prévu. Cependant, l'estimation était erronée.

**M. Harkness:** Le ministre peut-il nous dire si l'on a étudié cette question de la subvention par tête à l'égard des écoles dirigées par des groupements religieux?

**L'hon. M. Pickersgill:** Je ne voudrais pas dire, en présence du ministre des Finances, qu'à mon avis ces subventions sont trop faibles. Cette question est à l'étude, cependant.

**M. Cameron (Nanaimo):** Le crédit à l'étude ne vise pas exclusivement les écoles dirigées par des religieux mais aussi, n'est-ce pas, celles que dirige le ministère?

**L'hon. M. Pickersgill:** En effet, il comprend les paiements versés aux écoles provinciales et locales fréquentées par des Indiens.

(Le crédit est adopté.)

#### MINISTÈRE DES AFFAIRES EXTÉRIEURES

558. Cotisations du Gouvernement canadien comme membre d'organismes internationaux et du Commonwealth énumérés au détail des affectations, y compris l'autorisation d'acquitter les montants spécifiés en devises des pays mentionnés, même si les sommes à payer peuvent être supérieures ou inférieures à leur équivalent en dollars canadiens, tel qu'il est établi en février 1957—Crédit supplémentaire, \$2,504,336.

**M. Green:** Le ministre des Finances peut-il nous donner des explications? Dans les crédits initiaux, certains postes correspondent, sous réserve de certaines variantes, à ceux qui figurent ici. Par exemple, dans les crédits principaux, on a demandé \$1,433,034 pour l'Organisation des Nations Unies et ici, d'après la page 14 du détail des affectations, on demande \$1,108,904. Tous les postes qui figurent dans les crédits supplémentaires comportent à peu près le même montant que celui des crédits ordinaires. En outre, on a déjà demandé des crédits supplémentaires de \$160,491 pour l'Organisation des Nations Unies. Le ministre peut-il nous dire pourquoi on a besoin de cette nouvelle somme?

**L'hon. M. Harris:** Dans les crédits principaux, nous avons demandé les sommes dont nous aurions besoin, prévoyait-on, pour les diverses organisations. Les chiffres qui figurent au Livre bleu de 1956-1957 ne sont